Point conseil budget

Dispositif labellisé

De quoi s'agit-il ?

Les points conseil budget (PCB) sont des lieux ouverts à tous, dans lesquels un professionnel vous propose des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés concernant la gestion de votre budget. Ils répondent tous à une charte nationale, gage de la qualité et de l'indépendance des conseils donnés.

Pour qui ?

Le dispositif s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent obtenir des conseils sur leur situation financière ou des informations générales.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Pourquoi ?

Les PCB vous informent et vous conseillent lorsque :

- **Vous souhaitez améliorer la gestion de votre budget :** épargne, crédits, assurances, impôts, factures d'électricité de gaz ou de téléphone.
- **Vous rencontrez une situation financière difficile :** baisse de vos revenus ou augmentation de vos charges par exemple.
- **Vous souhaitez anticiper** un changement de situation familiale ou professionnelle.

Comment ?

N'hésitez pas à contacter un professionnel par téléphone, mail ou à vous rendre directement dans l'un des points d'accueil (voir coordonnées ci-dessous). Chaque point conseil budget est géré par une association ou une collectivité. Vous les reconnaîtrez grâce au logo du réseau des PCB.

Cypres
Agréée défense du consommateur

45, rue des Jacobins • 80000 Amiens
Tél. 03 22 91 73 80 • Fax 03 22 91 04 62 • cypres-accueil@wanadoo.fr

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
Permanences dans les quartiers et les cantons. Renseignez-vous.

www.association-cypres.org